

**PLAN D'ACTION TRIENNAL
À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES**

MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

2015-2018

SIGLES

MTMDET : Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

SEAIP : Service de l'éthique, de l'accès à l'information et des plaintes

BSM : Bureau de la sous-ministre

DCOM : Direction des communications

DC : Direction des contrats

DER : Direction de l'environnement et de la recherche

DSGR : Direction du soutien à la gestion des ressources

DGT : Direction générale des territoires

DRH : Direction des ressources humaines

DSO : Direction du soutien aux opérations

DST : Direction de la sécurité en transport

DT : Direction territoriale

DTMAF : Direction du transport maritime, aérien et ferroviaire

DTTP : Direction du transport terrestre des personnes

STF : Service du transport ferroviaire

DPR : Direction des parcs routiers

STMMVSL : Secrétariat au transport maritime et à la mise en valeur du Saint-Laurent

PAPH : Plan d'action à l'égard des personnes handicapées

PEG : Plan des engagements gouvernementaux

PDEIPH : Programme gouvernemental de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées

OPHQ : Office des personnes handicapées du Québec

DSC : Déclaration de services aux citoyens

INTRODUCTION

Le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées (PAPH) répond à l'article 61.1 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (RLRQ, chapitre E-20.1) et aussi aux engagements du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (MTMDET) inscrits au Plan 2015-2019 des engagements gouvernementaux (PEG) dans le cadre de la mise en œuvre de la politique À part entière – Pour un véritable exercice du droit à l'égalité.

(Voir lien : <https://www.ophq.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/PlanEngGouv2015-2019.pdf>)

Le MTMDET doit, selon cet article, adopter et rendre public chaque année un plan d'action qui porte sur les obstacles à l'intégration de ces personnes et décrit les mesures prises ou envisagées pour les réduire.

Le Ministère a élaboré sept plans d'action jusqu'à présent. Il a réalisé aussi des bilans aux années pour rendre compte des actions effectuées. Les documents exposant ces travaux ont été déposés à l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) et sur le site Web du Ministère. Le présent plan d'action couvre la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2018.

1. PORTRAIT DU MTMDET ET DE SES SECTEURS D'ACTIVITÉ

Le MTMDET compte près de 7 450 employés à des postes permanents, occasionnels, saisonniers, stagiaires et étudiants.

Son siège social est situé à Québec au 700, boulevard René-Lévesque Est. Il compte également des bureaux centraux à Montréal. De plus, le Ministère assure une présence sur tout le territoire québécois par l'entremise de 11 directions territoriales (DT) et du Bureau de la coordination du Nord-du-Québec où sont concentrés les deux tiers du personnel.

Mission

Le MTMDET a pour mission d'assurer, sur tout le territoire, la mobilité durable des personnes et des marchandises par des systèmes de transport efficaces et sécuritaires qui contribuent au développement du Québec.

Secteur d'activités liées à sa mission

Dans son rapport annuel de gestion¹, le MTMDET se définit aussi comme un acteur de premier plan dans l'organisation des systèmes de transport au Québec. À cet effet notamment, il élabore et propose au gouvernement des politiques relatives aux services, aux réseaux et aux systèmes de transport, en interrelation avec leurs équivalents dans d'autres États. Les principales activités découlant de cette mission sont les suivantes :

¹ *Rapport annuel de gestion 2014-2015*, www.transports.gouv.qc.ca.

- le soutien aux systèmes de transport des personnes, notamment le transport collectif en milieu urbain et le transport adapté partout au Québec, ainsi que le transport maritime, aérien et ferroviaire dans les régions;
- l'élaboration pour le gouvernement de politiques relatives aux services, aux réseaux et aux systèmes de transport.

En complément à sa mission générale, le MTMDET vise à être un leader de la mobilité durable dont l'expertise, la rigueur et la transparence sont au service de la population. Devant l'ampleur des défis à relever, le MTMDET s'appuie en effet sur le renforcement et le leadership de son expertise, ainsi que sur une collaboration étroite avec ses partenaires pour optimiser les efforts de tous dans le respect des responsabilités de chacun. Il s'engage également à effectuer une gestion compétente, rigoureuse et innovatrice des réseaux dont il a la responsabilité directe de même qu'à offrir à la population les services de qualité qui y sont liés.

Les autres activités qui découlent du plan stratégique seront regroupées aux fins du présent plan d'action en deux principaux secteurs, comme suggéré aussi dans le guide produit à l'intention des ministères par l'OPHQ. Ces secteurs d'activité sont les suivants :

Secteur d'activités liées aux services à la population et aux relations avec les partenaires

- La planification, la conception et la réalisation des travaux de construction, d'amélioration, de réfection, d'entretien et d'exploitation du réseau routier et des autres infrastructures de transport qui relèvent de la responsabilité du MTMDET.
- Le soutien technique et financier aux municipalités relativement à l'entretien, à la réfection et à l'amélioration du réseau routier local.
- Le développement et la mise en œuvre de programmes de sécurité en transport.
- Le soutien au transport des marchandises, en favorisant l'intermodalité et l'utilisation des différents modes de transport (routier, ferroviaire, maritime et aérien).

Secteur d'activités liées au rôle de gestionnaire d'une organisation publique

- L'accueil, les communications et la disponibilité des documents.
- L'accès physique aux lieux, aux équipements et aux produits d'approvisionnement.
- L'embauche et le soutien en emploi.
- La recherche, la planification et les relations avec les partenaires.

2. ENGAGEMENT DU MTMDET À RÉDUIRE LES OBSTACLES

L'engagement du MTMDET à réduire les obstacles rencontrés par les personnes handicapées se concrétise de plusieurs façons.

- Déclaration de services aux citoyens (DSC).

- Présentation triennale du PAPH.
- Présentation annuelle d'un bilan des actions réalisées par le Ministère dans le cadre ci-dessus nommé.
- Contribution à la mise en œuvre du PEG.

Les programmes de financement et de soutien aux réseaux de transport collectifs adaptés ou réguliers sur tout le territoire constituent de plus une manifestation concrète de cet engagement. Il en est de même pour les lois, normes et politiques mises en œuvre pour assurer le déplacement sans obstacle et sécuritaire de ces personnes.

3. COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL RESPONSABLE DU PLAN D'ACTION 2015-2018

Le Plan d'action relève du Bureau du sous-ministre dont 1 personne est déléguée pour participer au groupe de travail composé de : la coordonnatrice des services aux personnes handicapées qui en assume la coordination, une personne de la Direction des communications, la personne responsable du Plan global de mise en œuvre de la politique À part entière – Pour un véritable exercice du droit à l'égalité et au moins une personne représentant chacune des directions générales du MTMDET. Les personnes du groupe de travail qui ont travaillé à la réalisation du Bilan 2014-2015 et qui collaborent à l'élaboration du présent plan d'action sont les suivantes :

Monsieur Éric Drouin
Bureau du sous-ministre

Madame Sara Paradis
Coordonnatrice par intérim des services aux personnes handicapées

Madame Laurence Voyzelle (intérim)
Direction des communications

Madame Karine Scrosati
Direction du transport terrestre des personnes

Madame Danielle Fleury
Direction générale des infrastructures et des technologies

Monsieur Éric Breton
Direction générale des infrastructures et des technologies

Monsieur Gervais Corbin
Direction de la sécurité en transport

Madame Josée Hallé
Direction du transport maritime, aérien et ferroviaire

Madame Marie-Claude Barrette
Direction générale des territoires

Madame Andrée Préfontaine
Direction des ressources humaines

Monsieur Paul Bergeron
Direction des parcs routiers

4. BILAN DES MESURES PRISES EN 2014-2015

Ce bilan a été envoyé le 11 février 2016 à l'OPHQ. Il a également été déposé sur le site Web du MTMDET.

5. REDDITION DE COMPTES GOUVERNEMENTALE

Accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées

Selon le *Rapport annuel de gestion 2014-2015*, le service téléphonique de Québec 511 fonctionne par la reconnaissance vocale et permet à l'utilisateur de se renseigner en utilisant le clavier de son téléphone. Les utilisateurs qui ont des incapacités auditives ou d'élocution peuvent le consulter sans problème.

De même, le Ministère demeure très vigilant quant à l'accessibilité de l'information qu'il présente sur le Web et s'engage à respecter les standards d'accessibilité du gouvernement du Québec sur ses sites et applications Web. Certaines des modifications apportées à son site, telles que la restructuration de l'architecture d'information, ont été effectuées à la suite des commentaires recueillis et des besoins exprimés au service Québec 511. Par ailleurs, le Ministère ne dénombre aucune plainte, demande ou commentaire quant à l'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées.

Accès à l'égalité en emploi

Le Ministère est soumis aux dispositions relatives au plan d'embauche pour les personnes handicapées dans la fonction publique qui fixe un taux de représentativité de 2 % de l'effectif régulier. À cet égard, l'article 53 de la Loi sur la fonction publique prévoit que si une liste de déclaration d'aptitudes comprend un candidat ayant une incapacité, le sous-ministre doit tenir compte des objectifs de ce plan.

Le taux de représentativité au cours des trois dernières années est le suivant :

Personnes handicapées – employés réguliers					
2014		2015		2016	
Nombre d'employés réguliers	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier	Nombre d'employés réguliers	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier	Nombre d'employés réguliers	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier
47	0,9 %	43	0,8 %	40	0,8 %

Le nombre d'embauches au cours des trois dernières années est le suivant :

Nombre de personnes handicapées embauchées annuellement			
	2014	2015	2016
Régulier	1	1	0
Occasionnel	7	4	6
Étudiant	3	4	8
Stagiaire	4	4	3

Les initiatives mises en place visant à favoriser l'embauche et l'intégration de ce groupe de personnes portent sur l'organisation d'activités de sensibilisation au sein du MTMDET et sur la participation annuelle au Programme gouvernemental de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH). Les réalisations à cet effet sont détaillées davantage dans les sections Communications et Embauche du tableau présenté à la fin du présent plan.

Politique gouvernementale À part entière – Pour un véritable exercice du droit à l'égalité

Le gouvernement du Québec a adopté, en juin 2015, le PEG, dans le cadre de la Politique gouvernementale À part entière – Pour un véritable exercice du droit à l'égalité. Le MTMDET est responsable de quatre engagements prévus au PEG. De façon à réduire la reddition de comptes, le suivi des engagements au PEG sera réalisé à même les bilans des plans d'action annuels à l'égard des personnes handicapées.

6. OBSTACLES ET MESURES RETENUES POUR LES ANNÉES 2015 À 2018

Le Ministère rendra compte chaque année de la mise en œuvre de ce plan triennal, y compris les actions contenues dans ce plan, ainsi que les engagements inscrits au PEG. Aussi, toutes les actions ont été revues, et plusieurs d'entre elles ont été regroupées afin d'éliminer les doublons. Ce plan tient donc compte des recommandations et propositions émises par l'OPHQ : mise à jour du portrait du Ministère, détermination des obstacles, objectifs, emploi d'une terminologie conforme à ce qui est promu par cet organisme et augmentation de l'identification de l'apport réalisé par les directions territoriales. Les obstacles et les mesures retenues pour les réduire sont présentés au tableau exposé ci-dessous après le point 9.

7. ADOPTION ET DIFFUSION DU PLAN D'ACTION

À la suite de son adoption par le sous-ministre, le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2015-2018 sera transmis à l'OPHQ et déposé sur le site Web du Ministère à l'adresse suivante : <https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/ministere/organisation/Pages/actions-ministere.aspx>.

8. MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION

Pour s'assurer de la mise en œuvre du plan d'action, les membres du groupe de travail maintiennent des échanges fréquents pour adopter les plans et les bilans.

9. JOINDRE UN REPRÉSENTANT DE L'ORGANISATION

Les demandes d'information, les commentaires ou les suggestions sur le plan d'action et les services offerts par le MTMDET aux personnes handicapées peuvent être adressés au coordonnateur de services aux personnes handicapées en composant le 511.

PAPH 2015 – 2018

Obstacles – Actions et mesures – Indicateurs de résultats

Note :

Chacune des couleurs de fond du tableau ci-dessous correspond à l'un des différents et principaux ensembles d'activités du Ministère : le **bleu** pour les actions liées à sa mission; le **jaune** pour celles liées aux services à la population et aux relations avec ses partenaires; le **vert** en regard de celles liées à son rôle de gestionnaire d'un organisme public.

Secteurs d'activité	Obstacles	Objectifs	Actions	Mesures et ressources	Indicateurs de résultats	Unités
1. Services de transport adapté	Limites dans l'étendue des plages horaires offertes, dans le respect des heures demandées et des lieux desservis.	Permettre une mobilité semblable à celle dont bénéficient les usagers des autres modes de transport collectif.	A-1	a) Appliquer le Programme de subvention au transport adapté (STA).	Pourcentage d'augmentation du taux d'achalandage.	DT
	Inadéquation entre l'offre de transport collectif adapté et l'offre de transport collectif régulier.	Mieux connaître les caractéristiques de la clientèle du transport adapté à l'échelle du Québec.		b) Identifier des pistes d'harmonisation et d'optimisation des services de transport adapté et collectif au Québec (PEG engagement 47, échéance 2019)	Dépôt du rapport	DTTP DGT
2. Transport par taxi	Absence de taxis adaptés durant la nuit et, sur demande à quelques minutes de préavis, à de nombreux endroits au Québec, pour les déplacements à caractère privé.	Permettre aux personnes handicapées de bénéficier des services de taxi de la même façon que leurs concitoyens. (Référence à l'article 32 du projet de loi n° 100).	A-2	Appliquer et faire connaître/promouvoir le Programme de subventions aux véhicules collectifs accessibles.	Nombre de subventions accordées pour véhicules accessibles.	DGT et DTTP

Secteurs d'activité	Obstacles	Objectifs	Actions	Mesures et ressources	Indicateurs de résultats	Unités
3. Transport par autocar	Inaccessibilité de certains circuits d'autocars aux personnes handicapées, notamment celui desservant la Beauce.	Augmenter le nombre d'autocars accessibles.	A-3	Appliquer le volet Autocar du Programme de subventions aux véhicules collectifs accessibles.	Nombre de subventions accordées.	DTTP

Secteurs d'activité	Obstacles	Objectifs	Actions	Mesures et ressources	Indicateurs de résultats	Unités
4. Transport par autobus urbain	Malgré l'augmentation des autorités organisatrices de transport (AOT) qui exploitent les plateformes d'accès de leurs autobus à plancher surbaissé (APS), nombre encore peu élevé de circuits accessibles offrant ces services.	En collaboration avec les personnes handicapées, leurs associations représentatives et l'OPHQ, inciter les AOT à respecter leur obligation légale de déposer au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports un plan de développement portant sur l'accessibilité universelle de leurs réseaux.	A-4	a) Soutenir les AOT dans l'élaboration de leur plan de développement.	Nombre de plans de développement déposés.	DGT et DTTP
	Arrêts ou terminus non adaptés.	Rendre davantage accessible aux personnes handicapées, dont celles utilisant un fauteuil roulant, le milieu environnant pour leur permettre de pouvoir utiliser les réseaux réguliers de transport en commun.		b) Promouvoir la mise en place des mesures visant l'accessibilité aux services réguliers de transport en commun tel qu'indiqué à l'article 3.2.12 des modalités d'application du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes. (PEG engagement 17, échéance 2019)	Augmentation du nombre d'infrastructures accessibles du réseau régulier de transport en commun.	
	Fonctionnement inadéquat des équipements.	Contribuer à la mise en service des plateformes d'accès sur tous les autobus à plancher surbaissé (APS) et inciter la clientèle à les utiliser.		c) Soutenir financièrement les AOT dans la mise en place de mesures dans le cadre du volet pour les personnes ayant une incapacité liée à la mobilité du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes.	Nombre d'AOT qui exploitent les plateformes d'accès des autobus à plancher surbaissé.	DGT et DTTP
	Manque d'information diffusée aux usagers.					

Secteurs d'activité	Obstacles	Objectifs	Actions	Mesures et ressources	Indicateurs de résultats	Unités
5. Transport par métro et train de banlieue	<p>Nombre restreint de stations de métro accessibles.</p> <p>Nombre restreint de gares de train accessibles.</p> <p>Difficultés d'accès entre les quais et le train.</p>	Permettre aux personnes handicapées, dont celles qui se déplacent en fauteuil roulant, d'utiliser le métro et les trains de banlieue aussi facilement que leurs concitoyens.	A-5	Collaborer avec les AOT pour améliorer l'accessibilité des systèmes réguliers de transport guidé : le métro (STM) et les trains de banlieue (AMT). (PEG engagement 17, échéance 2019)	<p>Nombre de rencontres avec les partenaires.</p> <p>Nombre de stations de métro accessibles.</p> <p>Nombre de gares et de trains accessibles.</p>	DGT et DTTP
6. Formation et réglementation en transport terrestre	<p>Attitudes et comportements inadéquats de certains chauffeurs dans les différents modes de transport terrestre.</p> <p>Inadéquation entre les règlements actuels, les nouveaux types de véhicules et les programmes en vigueur.</p>	Améliorer la qualité des services de transport offerts aux personnes handicapées par la formation du personnel de première ligne dans différents modes de transport : chauffeurs de minibus adaptés et de taxis accessibles des organismes de transport adapté (OTA), chauffeurs de taxi, chauffeurs de berline en	A-6	a) S'assurer de l'élaboration de la formation pour les chauffeurs de minibus adaptés et de taxis accessibles.	<p>Matériel de formation élaboré.</p> <p>Nombre de chauffeurs formés par secteur.</p>	DTTP
	b) S'assurer de l'élaboration d'une nouvelle édition de la formation <i>Transport scolaire par berline</i> .			Matériel de formation élaboré.	DTTP	

Secteurs d'activité	Obstacles	Objectifs	Actions	Mesures et ressources	Indicateurs de résultats	Unités
		transport scolaire. Harmoniser le cadre réglementaire avec les nouveaux types de véhicules et les programmes encadrant l'offre de services en transport pour les personnes handicapées.	A-6	c) Déposer le nouveau Règlement sur les véhicules routiers adaptés au transport des personnes handicapées.	Règlement en vigueur.	DTTP
7. Autres mesures en transport terrestre	Obstacles architecturaux au niveau des infrastructures et des réseaux de transport. Rupture de maillons dans la chaîne des déplacements autonomes et sécuritaires.	Assurer aux personnes handicapées un accès aux services et aux lieux publics afin qu'elles soient en mesure de réaliser leurs activités professionnelles et sociales normales de façon autonome ou sans risque pour leur santé et leur sécurité. Permettre à la personne handicapée l'accès ou la conduite sécuritaire et autonome d'une automobile de type berline ou fourgonnette, comme passager ou conducteur, en octroyant une aide financière pour l'adaptation d'un véhicule.	A-7	a) Évaluer et mettre à jour le Programme de vignettes de stationnement pour les personnes handicapées (y compris les orientations, le contenu et la structure du programme).	Nombre de rencontres avec la SAAQ et travaux effectués.	DTTP
				b) Élaborer des paramètres d'application et de financement du Programme d'adaptation d'un véhicule automobile pour personnes handicapées (financement)	Nombre de rencontres avec la SAAQ et travaux effectués.	DTTP
8. Transport ferroviaire	Absence de trottoirs, de pistes cyclables ou d'ornières entre le rail et la chaussée aux différents passages à niveau (PN) sur le territoire québécois.	Permettre aux personnes utilisant des aides à la mobilité de traverser sans danger les voies ferrées, particulièrement en milieu urbain, en y aménageant le plus grand	A-8	a) Effectuer l'entretien et améliorer la sécurité aux passages à niveau.	Nombre de projets financés dans le cadre du Programme d'aide aux passages à niveau municipaux	DTMAF (STF)

Secteurs d'activité	Obstacles	Objectifs	Actions	Mesures et ressources	Indicateurs de résultats	Unités
		nombre possible de PN.			identifiés comme problématiques et description des aménagements réalisés. Nombre d'aides financières versées à partir du budget ministériel (Entretien et amélioration de la sécurité aux passages à niveau).	
				b) Mettre en place le processus de planification des activités de réhabilitation aux passages à niveau sur cinq ans et actualisation annuelle. Cette mesure a pour objectif d'agir en prévention plutôt qu'en réaction en vue d'augmenter la sécurité aux passages à niveau.	Plan d'action (étapes, activités et échéancier).	DTMAF (STF)
				c) Mise en place d'un processus de gestion partagée de la sécurité aux passages à niveau où les directeurs territoriaux agissent comme intervenants de premier niveau.	Présence d'une liste des événements à signaler pour un passage à niveau dans le système ministériel de monitoring. Nombre de signalements effectués annuellement.	DTMAF (STF)

Secteurs d'activité	Obstacles	Objectifs	Actions	Mesures et ressources	Indicateurs de résultats	Unités
9. Transport maritime	Particularités de l'architecture navale. Règlements liés à la sécurité en milieu maritime. Manque de recherches et de documentation relativement aux personnes handicapées dans ce secteur d'activité.	Éliminer le plus d'obstacles possible dans les domaines maritime et aérien afin de permettre aux personnes handicapées, dont celles qui se déplacent en fauteuil roulant, d'y avoir accès et d'y circuler librement.	A-9	a) Accompagner les différents organismes intéressés afin d'adapter les infrastructures et l'accès aux bateaux de croisière ou d'excursion.	Description de l'aide apportée.	DTMAF (STMMVSL)
				A-9.5	b) Produire un document-synthèse sur les politiques et pratiques des compagnies aériennes régionales faisant affaires au Québec pour le transport des personnes handicapées.	Mesures prises ou envisagées. Livraison du document.
9.5 Transport aérien	Réticences de l'industrie.					
10. Sécurité	Comportements discriminatoires et partage discourtois de la route entre les différents usagers. Accès dangereux ou difficiles à certaines infrastructures routières (carrefours giratoires, ponts, routes, ponts d'étagement).	Rendre plus sécuritaire le déplacement des personnes, dont les utilisateurs d'aides au transport personnelles motorisées (ATPM) ou d'aides à la mobilité motorisée (AMM). (PEG engagement 13, échéance 2019) Garantir le volet sécurité en regard des déplacements des personnes handicapées à l'étape de la conception ou de la réalisation de	A-10	a) Poursuivre l'expérimentation des règles encadrant l'utilisation d'AMM au Québec dans le cadre du projet pilote sur les aides à la mobilité motorisée (AMM).	Publication des résultats du projet pilote. Élaboration de règles encadrant l'utilisation des AMM pour une future intégration dans le CSR.	DST
				b) Étudier particulièrement la sécurité des déplacements des personnes handicapées lors de la réalisation d'audits de sécurité.	Nombres d'audits et de diagnostics effectués.	DST

Secteurs d'activité	Obstacles	Objectifs	Actions	Mesures et ressources	Indicateurs de résultats	Unités
		projets d'infrastructures. (PEG engagement 18, échéance 2019)		<p>c) Produire un guide pour le déplacement sécuritaire des personnes à mobilité réduite et mettre en place les mesures nécessaires à cet effet.</p> <p>d) Intégrer des mesures visant le déplacement sécuritaire des usagers vulnérables (y compris les personnes handicapées) dans le prochain plan d'action ministériel en sécurité routière.</p>	<p>Sommaire des règles de circulation et des bonnes pratiques à présenter dans le guide.</p> <p>Mesures énoncées dans ce plan d'action.</p>	<p>DST</p> <p>DST</p>
11. Normes et activités territoriales	<p>Inaccessibilité d'infrastructures routières et autres obstacles présents sur les différentes voies de circulation.</p> <p>Non-application des diverses normes et programmes élaborés par le MTMDET afin de répondre aux besoins des personnes handicapées.</p>	Rendre l'environnement plus convivial et permettre à tous d'y circuler.	A-11	<p>a) Répondre à toute demande relativement aux normes qui ont une incidence sur le déplacement des personnes handicapées.</p> <p>b) Collaborer avec les autorités municipales.</p>	<p>Date de publication des normes.</p> <p>Réponses fournies.</p> <p>Liste des activités réalisées.</p>	<p>DSO</p> <p>DT</p>
12. Réseau cyclable	Présence de plusieurs obstacles architecturaux et de mobilier inadéquats, pour les usagers ayant une incapacité liée à la mobilité, sur la Route verte et sur les réseaux piétonniers.	Rendre accessible l'ensemble de la Route verte aux personnes handicapées.	A-12	a) Introduire, dans tout nouveau programme d'infrastructures de transport actif, une obligation quant à l'accessibilité pour les projets de développement ou d'amélioration subventionnés lorsqu'ils sont indépendants de la chaussée.	Programme Véloce II prolongé.	DSO

Secteurs d'activité	Obstacles	Objectifs	Actions	Mesures et ressources	Indicateurs de résultats	Unités
		Soutenir le développement de pistes cyclables et de réseaux piétonniers universellement accessibles.		b) Appliquer le Programme Véloce II.	Description et valeur des projets subventionnés. Nombre de kilomètres ajoutés.	DT, DSO
13. Haltes routières, aires de service et villages-relais	Équipements inadéquats et obstacles architecturaux dans les aires de service et les haltes routières (seuils, portes, mobilier, tables de pique-nique et toilettes inaccessibles; absence d'espaces de stationnement réservés). Absence ou manque de chambres d'hôtel, de restaurants et de lieux de services universellement accessibles dans les villages-relais.	Assurer le respect des normes d'accessibilité universelle dans les différentes infrastructures de services liées à la circulation routière : belvédères et haltes routières actuelles, aires de service et villages-relais.	A-13	a) Poursuivre la modernisation des haltes routières et des aires de service.	Pourcentage d'avancement des travaux prévus : Objectifs : du Point-du-Jour aut. 40 (100 %), du Domaine, rte 117 (0 %), Gagnon, rte 389 (0 %).	DPR
				b) Tenir compte de l'accessibilité universelle des belvédères, de leurs équipements et des arrêts de véhicules lourds autres que ceux inclus dans les aires de service.	Mesures réalisées.	DGT et DT
				c) Mettre en place progressivement des villages-relais qui incluent des services aux personnes à mobilité réduite.	Nombre de villages-relais avec au moins un service de base partiellement accessible.	DPR

Secteurs d'activité	Obstacles	Objectifs	Actions	Mesures et ressources	Indicateurs de résultats	Unités
	Absence de données sur le respect des normes formulées dans la Charte de qualité et des engagements pris par les promoteurs.			d) Réaliser une campagne d'évaluation de l'accessibilité des villages-relais reconnus et diffuser les résultats.	Nombre et description des évaluations réalisées et diffusées.	DPR
14.Communications	<p>Difficultés à repérer certaines informations sur le site www.quebec511.info.</p> <p>Inaccessibilité d'une partie des documents audiovisuels et des publications sur les sites Web du MTMDET pour les personnes ayant des incapacités sensorielles.</p>	<p>Permettre à tous de pouvoir accéder aux informations disponibles sur www.quebec511.info.</p> <p>Présenter des documents accessibles ou des documents en médias substitués.</p> <p>Pouvoir répondre rapidement aux</p>	A-14	<p>a) Les préposés aux renseignements sont disposés à répondre aux questions de tous les usagers de la route et de tous les usagers des sites Web du MTMDET, dont les personnes handicapées, lorsqu'ils composent le 511. Le service téléphonique de Québec 511 fonctionne par la reconnaissance vocale et permet à l'utilisateur de se renseigner en utilisant le clavier de son téléphone. Les utilisateurs ayant des incapacités auditives ou d'élocution peuvent le consulter sans problème.</p> <p>b) Les documents déposés sur les sites Web du Ministère sont conçus de manière à respecter le standard d'accessibilité gouvernemental (par exemple, l'ajout des métadonnées et les textes de remplacement pour les éléments visuels – tableaux, images). Aussi, les documents audio et vidéo doivent être accompagnés d'une transcription textuelle de la narration originale et de tous les dialogues incluant tout autre élément qui permet de comprendre les interactions.</p> <p>c) Le MTMDET offre un accompagnement</p>	<p>Nombre de demandes téléphoniques ou de courriels reçus pour obtenir un service d'accompagnement personnalisé.</p> <p>Nombre de plaintes reçues pour un manque d'accessibilité des informations ou des documents sur le site Web du MTMDET.</p>	DCOM

Secteurs d'activité	Obstacles	Objectifs	Actions	Mesures et ressources	Indicateurs de résultats	Unités
		demandes d'information.		personnalisé à tout usager du site Web qui en fait la demande. Celui-ci peut, par un simple appel téléphonique ou par courriel, adresser une requête au Ministère et recevoir l'appui nécessaire.		
15. Communications et ressources humaines	Méconnaissance générale des réalités et besoins des personnes handicapées.	Sensibiliser le personnel aux réalités et aux besoins des personnes handicapées.	A-15	a) Diffuser des articles informatifs sur le site Web du MTMDET et dans l'intranet, notamment durant la Semaine québécoise des personnes handicapées tenue en juin de chaque année.	Description des thèmes abordés et nombre d'articles diffusés et des activités réalisées.	DCOM et DRH
	Absence de données en rapport avec les plaintes et lacunes dans le processus d'identification de celles-ci.	Améliorer le cadre d'identification et de traitement des divers commentaires formulés par les personnes handicapées face aux services reçus en lien avec le transport afin de mieux répondre à leurs besoins.		b) Demeurer vigilants quant aux plaintes (GPL-6004) et analyser les autres demandes et commentaires effectués en ce sens (511, GCO et DT).	Nature et nombre de commentaires recueillis.	
16. Ressources matérielles des bureaux centraux et territoriaux	Lacunes physiques pour accéder aux lieux de manière autonome.	Rendre tous les bâtiments du Ministère qui sont ouverts au public et leurs composantes universellement accessibles afin d'en permettre l'accès aux personnes handicapées.	A-16	a) Corriger les lacunes physiques lors d'un déménagement ou de nouveaux travaux de construction, de concert avec la Société québécoise des infrastructures (SQI), propriétaire de la majorité des bâtiments occupés par le Ministère.	Description des projets réalisés.	DSGR et DT

Secteurs d'activité	Obstacles	Objectifs	Actions	Mesures et ressources	Indicateurs de résultats	Unités
	Corridors encombrés et non-conformité de leur largeur. Équipement technique et mobilier inadéquats.	Permettre à tous les employés de circuler librement dans les aires de bureaux et fournir à ceux d'entre eux qui sont handicapés le matériel nécessaire à l'exécution de leurs tâches.		<p>b) Sensibiliser les gestionnaires à l'importance de maintenir sécuritaire l'aménagement des lieux.</p> <p>c) Sensibiliser les responsables des achats à l'obligation de respecter l'article 61.3 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées, comme précisé dans <i>l'Espace administratif, directive 2-1-9</i>, traitant de l'approvisionnement en matériel adapté.</p> <p>d) Répondre aux demandes individuelles d'aménagements nécessaires et adressées par les employés.</p>	<p>Date des communications transmises.</p> <p>Description des demandes d'acquisition de mobilier adapté.</p> <p>Description des demandes traitées.</p>	<p>DSGR</p> <p>DSGR, DC et DT</p> <p>DSGR et DT</p>
17. Embauche	Discrimination systémique à l'égard des personnes handicapées	Recruter un plus grand nombre de personnes handicapées dans des emplois permanents, occasionnels, stagiaires ou étudiants.	A-17	<p>Assurer un suivi des programmes gouvernementaux d'accès à l'égalité :</p> <p>a) Cibler l'objectif de représentativité de 2 % fixé par le Plan d'embauche du gouvernement du Québec pour les personnes handicapées.</p> <p>b) Proposer des projets d'emploi au sein du Ministère dans le cadre du PDEIPH.</p>	<p>Statistiques annuelles sur l'embauche et la représentativité.</p> <p>Nombre de projets soumis et retenus pour financement.</p>	<p>DRH</p> <p>DRH</p>

Secteurs d'activité	Obstacles	Objectifs	Actions	Mesures et ressources	Indicateurs de résultats	Unités
18. Recherche	Difficultés de prendre en compte les besoins spécifiques des personnes ayant des limitations dans les travaux de recherche et d'innovation en transport.	Favoriser une prise en compte des spécificités des personnes handicapées dans les travaux de recherche financés par le Ministère.	A-18	Mesurer l'incidence des projets de recherche sur les personnes handicapées.	Nombre de projets de recherche démarrés prenant en compte les spécificités des personnes handicapées (et description sommaire).	DER
19. Orientations et politiques	Manque de visibilité des actions requises pour les personnes handicapées dans la planification et la mission officielle du Ministère. Diminution du temps accordé pour répondre aux besoins exprimés vu l'harmonisation des actions.	Harmoniser les actions destinées aux personnes handicapées au niveau de divers outils dont dispose le Ministère : Déclaration de services aux citoyens, PAPH, Plan des engagements gouvernementaux, Plan stratégique.	A-19	Rencontrer les personnes responsables de l'élaboration de ces différents documents et plans.	Nombre de rencontres tenues.	BSM DRP DTTP

Mise à jour le 2016-08-30

PLAN 2015-2019 DES ENGAGEMENTS GOUVERNEMENTAUX DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE À PART ENTIÈRE – POUR UN VÉRITABLE EXERCICE DU DROIT À L'ÉGALITÉ

Engagements	Responsables	Collaborateurs	Échéance	État de réalisation (Cochez un seul choix)	Principales actions réalisées au cours de l'année 2015-2016 Résumez les principales actions réalisées uniquement par votre organisation dans le cadre de l'engagement en 2015-2016. Si l'engagement est réalisé ou en continu, mentionnez les résultats obtenus à la suite de la réalisation de l'engagement. Si l'engagement a été abandonné, précisez les raisons de l'abandon et les alternatives proposées.
<p>9. Assurer une offre de service coordonnée et concertée aux personnes ayant terminé ou étant en voie de terminer leur cheminement scolaire, notamment celles ayant une déficience, de façon à mieux planifier les transitions et à les soutenir dans la réalisation de leurs projets de vie (emploi, activités contributives, activités de jour) qui correspondent à leurs aspirations.</p>	<p>MEE SR, MTESS, MSSS</p>	<p>MF, MTMDET</p>	<p>2018</p>	<p>() Réalisé () En cours de réalisation () En continu () Non débuté () Abandonné</p>	
<p>Étape 1 Adopter une vision commune des besoins des personnes, des rôles et responsabilités des différents ministères.</p>	<p>MEE SR, MTESS, MSSS</p>	<p>MF, MTMDET</p>	<p>2015</p>	<p>() Réalisé () En cours de réalisation () En continu () Non débuté () Abandonné</p>	
<p>Étape 2 Élaborer et déployer un cadre de référence national MESS-MSSS orientant la conclusion d'ententes de services locales et régionales entre les établissements et organismes des deux réseaux.</p>	<p>MTESS, MSSS</p>		<p>2016</p>		

Engagements	Responsables	Collaborateurs	Échéance	État de réalisation (Cochez un seul choix)	<p align="center">Principales actions réalisées au cours de l'année 2015-2016</p> <p>Résumez les principales actions réalisées uniquement par votre organisation dans le cadre de l'engagement en 2015-2016. Si l'engagement est réalisé ou en continu, mentionnez les résultats obtenus à la suite de la réalisation de l'engagement. Si l'engagement a été abandonné, précisez les raisons de l'abandon et les alternatives proposées.</p>
<p>13. Identifier, mettre en œuvre et promouvoir des solutions concertées afin de favoriser les déplacements sécuritaires des personnes qui utilisent des aides à la mobilité motorisée.</p>	<p>MSSS, MTMDET, OPHQ</p>	<p>SHQ</p>	<p>2019</p>	<p><input type="checkbox"/> Réalisé <input type="checkbox"/> En cours de réalisation <input type="checkbox"/> En continu <input type="checkbox"/> Non débuté <input type="checkbox"/> Abandonné</p>	
<p>Chantier A</p> <p>Recenser les gabarits d'aides à la mobilité motorisée utilisés et projetés ainsi qu'établir, avec les collaborateurs, les problématiques rencontrées dans les déplacements et la circulation de ces aides à la locomotion</p>	<p>MSSS</p>	<p>MTMDET, OPHQ, RAMQ, RBQ, SAAQ</p>	<p>2019</p>	<p><input type="checkbox"/> Réalisé <input type="checkbox"/> En cours de réalisation <input type="checkbox"/> En continu <input type="checkbox"/> Non débuté <input type="checkbox"/> Abandonné</p>	
<p>Étape 1</p> <p>Recension des gabarits attribués et des projections d'attribution dans le cadre du programme ministériel des triporteurs et des quadriporteurs.</p>				<p><input type="checkbox"/> Réalisé <input type="checkbox"/> En cours de réalisation <input type="checkbox"/> En continu <input type="checkbox"/> Non débuté <input type="checkbox"/> Abandonné</p>	
<p>Étape 2</p> <p>Établissement des problématiques rencontrées dans les lieux bâtis intérieurs et extérieurs.</p>				<p><input type="checkbox"/> Réalisé <input type="checkbox"/> En cours de réalisation <input type="checkbox"/> En continu <input type="checkbox"/> Non débuté <input type="checkbox"/> Abandonné</p>	

Engagements	Responsables	Collaborateurs	Échéance	État de réalisation (Cochez un seul choix)	Principales actions réalisées au cours de l'année 2015-2016 Résumez les principales actions réalisées uniquement par votre organisation dans le cadre de l'engagement en 2015-2016. Si l'engagement est réalisé ou en continu, mentionnez les résultats obtenus à la suite de la réalisation de l'engagement. Si l'engagement a été abandonné, précisez les raisons de l'abandon et les alternatives proposées.
Étape 3 Promotion, dans les réseaux concernés, des nouvelles dispositions identifiées sur les conditions de circulation et de déplacement des aides à la mobilité motorisée.				<input type="checkbox"/> Réalisé <input type="checkbox"/> En cours de réalisation <input type="checkbox"/> En continu <input type="checkbox"/> Non débuté <input type="checkbox"/> Abandonné	
Chantier B Collaborer à l'identification et à la mise en œuvre de normes, de réglementations et de dispositions concernant la circulation des aides à la mobilité motorisée dans les aménagements extérieurs, les infrastructures et les moyens de transport.	MTMDET	MEESR, MSSS, OPHQ, RAMQ, SAAQ	2019	<input type="checkbox"/> Réalisé <input type="checkbox"/> En cours de réalisation <input type="checkbox"/> En continu <input type="checkbox"/> Non débuté <input type="checkbox"/> Abandonné	
17. Intégrer ou maintenir des critères d'accessibilité aux personnes handicapées dans tous les programmes pertinents d'aide financière subventionnant des projets d'immobilisation des infrastructures, des installations et des établissements fréquentés par le public. Les critères doivent être conformes aux normes de conception sans obstacle du Code de construction du Québec, au contenu réglementaire et aux normes inscrites dans les tomes de la collection Normes – Ouvrages routiers et à toute réglementation à venir concernant le parcours sans obstacle.	MEESR, MF, MTMDET		2019	<input type="checkbox"/> Réalisé <input type="checkbox"/> En cours de réalisation <input type="checkbox"/> En continu <input type="checkbox"/> Non débuté <input type="checkbox"/> Abandonné	

Engagements	Responsables	Collaborateurs	Échéance	État de réalisation (Cochez un seul choix)	Principales actions réalisées au cours de l'année 2015-2016 Résumez les principales actions réalisées uniquement par votre organisation dans le cadre de l'engagement en 2015-2016. Si l'engagement est réalisé ou en continu, mentionnez les résultats obtenus à la suite de la réalisation de l'engagement. Si l'engagement a été abandonné, précisez les raisons de l'abandon et les alternatives proposées.
<p>18. Réaliser, en cohérence avec les initiatives de sécurité routière et de mobilité durable, une étude sur la faisabilité de la mise en place d'une législation ou d'une réglementation relative à la conception sans obstacle des aménagements extérieurs.</p> <p>Cette étude devra comprendre la définition du champ d'application, des objectifs et des normes visés ainsi que des mécanismes d'application et de surveillance.</p>	MTMDET	MAMOT, MEESR, MSSS, OPHQ, SAAQ	2019	<input type="checkbox"/> Réalisé <input type="checkbox"/> En cours de réalisation <input type="checkbox"/> En continu <input type="checkbox"/> Non débuté <input type="checkbox"/> Abandonné	
<p>47. Identifier des pistes d'harmonisation et d'optimisation des services de transport adapté et collectif au Québec afin de favoriser les déplacements sans obstacle des personnes handicapées.</p>	MTMDET	OPHQ	2019	<input type="checkbox"/> Réalisé <input type="checkbox"/> En cours de réalisation <input type="checkbox"/> En continu <input type="checkbox"/> Non débuté <input type="checkbox"/> Abandonné	
<p>Étape 1 Recenser et examiner les problématiques des services de transport adapté et collectif au Québec.</p>				<input type="checkbox"/> Réalisé <input type="checkbox"/> En cours de réalisation <input type="checkbox"/> En continu <input type="checkbox"/> Non débuté <input type="checkbox"/> Abandonné	
<p>Étape 2 Cerner les bonnes pratiques dans les régions et les initiatives porteuses.</p>				<input type="checkbox"/> Réalisé <input type="checkbox"/> En cours de réalisation <input type="checkbox"/> En continu <input type="checkbox"/> Non débuté <input type="checkbox"/> Abandonné	

Engagements	Responsables	Collaborateurs	Échéance	État de réalisation (Cochez un seul choix)	<p align="center">Principales actions réalisées au cours de l'année 2015-2016</p> <p>Résumez les principales actions <u>réalisées uniquement par votre organisation</u> dans le cadre de l'engagement en 2015-2016. Si l'engagement est réalisé ou en continu, mentionnez les résultats obtenus à la suite de la réalisation de l'engagement. Si l'engagement a été abandonné, précisez les raisons de l'abandon et les alternatives proposées.</p>
<p>Étape 3 Analyser la possibilité de tenir un projet pilote ou de déployer certaines initiatives pour expérimenter des pistes potentielles d'harmonisation et d'optimisation.</p>				<input type="checkbox"/> Réalisé <input type="checkbox"/> En cours de réalisation <input type="checkbox"/> En continu <input type="checkbox"/> Non débuté <input type="checkbox"/> Abandonné	
<p>Étape 4 Proposer un plan de mise en œuvre des solutions retenues.</p>				<input type="checkbox"/> Réalisé <input type="checkbox"/> En cours de réalisation <input type="checkbox"/> En continu <input type="checkbox"/> Non débuté <input type="checkbox"/> Abandonné	